



DCM DU 19 JANVIER 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

Direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.017

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le **19 janvier**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 13 janvier 2023 - **Date d'affichage** : 26 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

19 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Grégory PRENVEILLE, Ronan SALAÛN et Mesdames Julie AUBAUD, Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlène DÉSILES, Chantal FRANCANNET, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL.

9 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Mickaël ROSETZKY, Awena KERLOC'H, Laëtitia NOËL, Maëva AMELOT.

9 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), M. Alain CLÉRY (qui a donné pouvoir à Yannick DANTON), M. Jean-Christophe GILBERT (qui a donné pouvoir à Christophe GAUTIER), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE), M. Serge LE PALAIRE (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL), Mme Laëtitia NOËL (qui a donné pouvoir à Marie-Christine LESNÉ), M. Mickaël ROSETZKY (qui a donné pouvoir à Grégory PRENVEILLE), Maëva AMELOT (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL).

Secrétaire de séance : Merlène DÉSILES

TARIFICATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CIRQUES ET MANÈGES

Vu la délibération n°2009.131 en date du 19 mai 2009 concernant le tarif d'occupation du domaine public par les cirques et manèges ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances, Ressources humaines, Solidarités » en date du 9 janvier 2023 ;

Monsieur BELLONCLE, Conseiller municipal délégué aux finances, rappelle à l'assemblée communale que les cirques s'installent au maximum deux fois par an sur le site gravillonné de Paul Davené et que les manèges s'installent une fois par an au moment de la braderie.

Le conseil municipal avait fixé en 2009 à 16 € par jour le tarif d'occupation du domaine public par les cirques et manèges.

Il est proposé de fixer à 25 € par jour le tarif d'occupation du domaine public par les cirques et manèges à partir du 1^{er} février 2023.

Cette augmentation est liée au fait que les tarifs n'ont pas été revalorisés depuis plusieurs années ainsi qu'au contexte économique national et à la forte croissance des coûts de revient des prix de l'eau et de l'électricité.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la tarification telle que présentée avec une mise en application au 1^{er} février 2023.

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ